



République Française
Département : GARD
Arrondissement : Alès
SOUSTELLE - Commune

Séance du jeudi 03 avril 2025
Délibération N° DE_2025_010

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 25/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
3	2	3
Résultat du vote : adoptée		

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, COEURDACIER DE GESNES Ophelie, BRUNEL Laurent, NOGARET Jerome, PRIVAT Christian, PRIVAT Eric, SOLEIROL Claude

Représentés :

Absents : KUBANI Sebastien, LINGERAT Celine, VOILLIOT Loic

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, PRIVAT Eric est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Pompiers Humanitaires du GSCF pour leur mission en Ukraine

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La demande de subvention présentée par les Pompiers Humanitaires du GSCF,
- Le budget communal.

Considérant :

- L'engagement humanitaire des Pompiers du GSCF en Ukraine depuis le début du conflit,
- Les actions menées sur le terrain, notamment l'acheminement de matériel médical et de secours, ainsi que le soutien aux réfugiés et aux victimes,
- La nécessité de soutenir financièrement ces opérations pour assurer leur continuité et leur efficacité.

Article 1 : Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 euros aux Pompiers Humanitaires du GSCF pour leurs missions en Ukraine.

Article 2 : Cette subvention sera versée en une seule fois et sera affectée exclusivement aux opérations humanitaires en Ukraine.

Article 3 : De prélever cette somme sur le chapitre 65 du budget communal, article 65181, intitulé « Primes, dots ».

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

PRIVAT Eric

Le Président de séance

RIBOT Georges



Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en préfecture le : 8/04/2025
- la publication le : 8/04/2025

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025
Date de réception de l'AR: 08/04/2025
030-213003239-DE_2025_010-DE
A G E D I

DE_2025_010